

Disponibilité des formulaires du PCSRA de 2005

**Le *Guide* et les *formulaires harmonisés du PCSRA de 2005* sont maintenant disponibles. Vous trouverez le lien des formulaires sous la rubrique « Quoi de neuf » du site Web du PCSRA. Tous les producteurs qui ont choisi un niveau de protection pour l'année de programme 2005 recevront les formulaires par la poste plus tard ce mois-ci.**

Les particuliers rempliront le nouveau *formulaire harmonisé du PCSRA (T1273)*. Ce formulaire est une combinaison de la déclaration de revenus et du formulaire du PCSRA et peut être déposé par voie électronique. La liste de prix sera distribuée à part et sera disponible plus tôt que l'an dernier – la dernière semaine de février ou la première de mars 2006.

Les particuliers ont du 13 février au 30 septembre 2006 pour produire leur formulaire harmonisé du PCSRA de 2005 par voie électronique en utilisant les services IMPÔTNET et TED en direct. Les logiciels homologués pour IMPÔTNET et TED en direct seront accessibles sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à la fin de janvier. On peut consulter la liste des logiciels homologués à l'adresse [www.cra-arc.gc.ca/eservices](http://www.cra-arc.gc.ca/eservices).

Les entités (sociétés et coopératives) rempliront l'État A harmonisé qui renferme maintenant les renseignements du PCSRA. Les entités dont l'exercice financier prend fin au cours de la période de janvier à septembre ont reçu le *Guide* et les *formulaires harmonisés du PCSRA de 2005* pour les sociétés, les coopératives et les particuliers de catégorie spéciale en novembre et décembre 2005. Toutes les autres entités recevront leurs formulaires environ deux mois après la fin de leur exercice. Les listes de prix sont incluses dans les trousseaux de formulaires des entités.

Pour télécharger le Guide et les formulaires harmonisés du PCSRA de 2005, visitez le site Web du PCSRA à l'adresse [www.agr.gc.ca/pcsra](http://www.agr.gc.ca/pcsra).

*Important* : Les renseignements financiers et les données de production inscrits sur le formulaire harmonisé du PCSRA ne serviront qu'au calcul des indemnités du PCSRA et ne seront pas utilisés à des fins fiscales par l'Agence du revenu du Canada.

DATES LIMITES

La date limite de présentation des formulaires pour l'année de programme 2005 est le 15 juin 2006 dans le cas des particuliers et le 30 juin 2006 dans le cas des sociétés, des coopératives et des particuliers de catégorie spéciale.

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le numéro sans frais 1-866-367-8506 ou visiter le site Web du PCSRA à l'adresse [www.agr.gc.ca/pcsra](http://www.agr.gc.ca/pcsra).

Le 10 janvier 2006